

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 9 juillet 2021

Un premier contrat local de santé pour le Pays des Portes du Haut-Doubs

La communauté de communes des Portes du Haut-Doubs, l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté et leurs partenaires s'engagent pour la première fois dans un contrat local de santé (CLS), le 9 juillet 2021 à Valdahon.

Améliorer la prévention et favoriser les parcours de santé, renforcer les soins de proximité, agir sur les facteurs environnementaux ayant une incidence sur la santé ... autant d'axes du contrat local de santé (CLS) signé ce vendredi 9 juillet entre l'ARS Bourgogne-Franche-Comté et la communauté de communes des Portes du Haut-Doubs.

Chacun de ces axes implique toute une série d'actions pour promouvoir par exemple le [Pass'Santé Jeunes](#), agir sur les conduites à risques et addictives, améliorer et coordonner le parcours des personnes âgées sur le territoire, mettre l'accent sur la santé psychique ou faciliter la lutte contre la maladie de Lyme...

Un partenariat efficace

Instaurés par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires de 2009 et confortés par la loi de modernisation de notre système de santé de 2016, les CLS engagent les collectivités locales et les acteurs de santé d'un territoire avec l'ARS. Objectif : favoriser la cohérence territoriale au service de l'amélioration de l'état de santé des populations concernées.

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, le partenariat avec les professionnels de santé et les collectivités a démontré toute son efficacité. La pertinence du **développement territorial** visant la **promotion de la santé, la prévention, aussi bien que les politiques de soins et l'accompagnement médico-social**, dans le but de **réduire les inégalités sociales et territoriales de santé** est souhaitée par l'ensemble des acteurs partenaires.

Le contrat signé ce 9 Juillet 2021 engage les signataires à l'horizon 2025. Il constitue l'aboutissement d'une concertation de près de deux ans pour établir un diagnostic de territoire et prévoir le calendrier des actions au service de la santé de ses habitants.

Les signataires du CLS

Le CLS est signé entre l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, la communauté de communes des Portes du Haut-Doubs, la préfecture du Doubs, le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, le conseil départemental du Doubs, l'Education nationale, la caisse primaire d'Assurance Maladie du Doubs et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Franche-Comté.

Contacts presse

Lauranne Cournault
Tél : 03 80 41 99 94
Mél : lauranne.cournault@ars.sante.fr

Hélène WOKOWSKI
Tél : 03 81 25 80 84
Mél : helene.wokowski-pierre@doubs.fr